

## Descriptif complet de la formation (2018-2021) Assistant de Service Social

La réforme des diplômes du travail social (2018-2021) Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé est bien entrée en vigueur depuis septembre 2018, après parution des textes réglementaires (arrêté du 22 août 2018).

Le passage des diplômes de niveau III au niveau II fait suite à la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD).

### LA FORMATION

A l'ESSSE, les formations sociales post BAC s'inscrivent depuis la rentrée 2013, dans le système de formation européen avec la mise en œuvre du protocole de Bologne et de l'architecture des formations en ECTS, à hauteur de 180 crédits ECTS. La formation ASS est certifiée par un Diplôme d'Etat (D.E.) et par l'attribution de 180 ECTS.

La formation s'organise sur 6 semestres à partir de modules communs aux formations ASS, EJE et ES et de modules spécifiques centrés sur le métier.

Elle s'adresse aux jeunes adultes en continuité de leur scolarité ou aux personnes en reconversion professionnelle.

En référence à la charte institutionnelle :

- ✚ Elle s'inscrit dans une éthique de promotion sociale des individus et des groupes.
- ✚ Elle permet d'analyser et d'intégrer les changements culturels, économiques, politiques et sociaux et les besoins des usagers.
- ✚ Elle s'appuie sur la transversalité : la formation s'organise à partir de modules communs aux formations d'Assistant de Service Social, d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Educateur Spécialisé et de modules spécifiques centrés sur le métier.
- ✚ Elle s'organise en alternance en réalisant le lien théorie - pratique et ainsi sollicite la capacité de chacun à augmenter ses savoirs et à les relier à son expérience personnelle en vue d'une compétence professionnelle adaptée et originale.

Elle se déroule en 3 ans et comporte :

- **1.740h d'enseignement**, d'acquisition et d'intégration des connaissances, de réflexion sur la pratique qui se répartissent en 4 Domaines de Compétences (DC)
  - ✚ **DC1** : Intervention Professionnelle en Travail Social 650h
  - ✚ **DC2** : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social 574h
  - ✚ **DC3** : Communication professionnelle en travail social 248h
  - ✚ **DC4** : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux 268h
- **1820 heures de formation pratique soit 52 semaines**

Les formations Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé sont certifiées par un Diplôme d'Etat (D.E.) et par l'attribution de 180 ECTS.

L'école fonctionne en externat.

L'ESSSE propose deux dispositifs distincts :

**La formation initiale** qui se déroule sur 3 ans en continu et s'adresse à des personnes en continuité de scolarité ou à des personnes en reconversion professionnelle.

Dans certains cas, après examen du cursus antérieur de l'étudiant, la formation pourra être allégée d'une partie des enseignements théorique et/ou de la formation pratique au regard d'un protocole d'allègement (en cours d'élaboration).

La formation « Stage Adaptation » qui se déroule sur une année scolaire et s'adresse à des personnes diplômées en Travail Social de l'Union Européenne ou d'un pays hors de l'Union Européenne ayant obtenu l'autorisation par la D.R.D.J.S.C.S. de suivre cette formation. Les modalités d'inscription sont communiquées lors d'un entretien avec le responsable de Formation.

*Pour tout renseignement concernant ce dispositif spécifique, prendre contact avec le secrétariat.*

## La Validation des Acquis de l'Expérience

L'ESSSE est impliquée dans le dispositif d'accompagnement VAE à travers l'AVAETSS (Association Rhône-Alpes d'Accompagnement pour la Validation des Acquis de l'Expérience en Travail Social).

La VAE « Assistant de Service Social » s'adresse principalement à des personnes ayant acquis une expérience significative dans le domaine de l'action sociale (au moins trois ans d'expérience).

Dans le cadre de la VAE, il s'agit de mettre en évidence des compétences acquises correspondant au référentiel de compétences du DEASS.

**Pour tout renseignement sur la VAE** : <http://www.avaetss.com/> ou Mail : [info@avaetss.com](mailto:info@avaetss.com) / AVAETSS 20 rue de la Claire - Lyon 9 - 04 37 65 33 58

## PROTOCOLE D'ALLEGEMENT en cours d'élaboration

La durée de formation peut être réduite dans plusieurs cas :

- Pour les personnes possédant déjà un diplôme de niveau 3 en Travail Social : après étude du dossier, elles peuvent prétendre à bénéficier d'une dispense des Domaines de Compétences 3 et 4 (soit environ 516 h de formation), ainsi qu'aux épreuves d'examen correspondantes.
- Pour les personnes titulaires de diplômes universitaires en sciences sociales et humaines, ou de diplômes professionnels du secteur sanitaire et social : des allègements spécifiques pourront être accordés (**le tableau des allègements de formation est en cours d'élaboration**). Ces allègements seront étudiés au cas par cas.
- Pour les personnes ayant obtenu une validation partielle dans le cadre de la VAE ASS. Ces personnes sont dispensées des épreuves de sélection et peuvent bénéficier, sous conditions, d'un complément de formation.

## FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de scolarité fixés par le Ministère et les frais annexes fixés par l'ESSSE restent acquis pour toute année scolaire commencée.

Montant pour l'année 2018-2019 : Les droits d'inscription s'élèvent à 170 € et les frais de scolarité s'élèvent à 693 €.

## AIDES FINANCIERES

Des Aides Régionales en formations sanitaires et sociales peuvent être attribuées par le Conseil Régional et Départemental Rhône-Alpes, en fonction des ressources et de la situation familiale. Modalités d'inscription et simulation sur le site

[www.auvergnerhonealpes.eu](http://www.auvergnerhonealpes.eu).

Les personnes salariées peuvent demander à leur employeur de bénéficier d'un Congé Individuel de Formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier auprès du Pôle Emploi du PARE (plan d'Aide au Retour à l'Emploi) et dans certains cas de prise en charge par le Pôle Emploi.

## Candidats-Etudiants en situation de HANDICAP



L'ESSSE est agréé H+. Cela signifie que nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez un échange afin d'envisager d'éventuelles adaptations de la sélection/formation, merci de prendre contact par mail avec la Référente H+ : [bleton@esse.fr](mailto:bleton@esse.fr)